



# Blegny est la moins taxée

Elle reste le paradis fiscal. Pourtant, elle a légèrement augmenté son précompte immobilier

**Longtemps, des communes comme Seraing, Liège, Herstal ont joué à saute-mouton en bas du hit-parade des entités les plus taxées. Aujourd'hui, les trois dernières places sont occupées par Neupré, Aywaille et Trooz. En tête, Blegny, paradis fiscal indéboulonnable qui**

**figure dans le top des meilleurs élèves depuis des années. Elle est suivie par Juprelle et Dalhem.**

À l'exception de la Ville de Liège, toutes nos communes ont voté les deux taxes qui constituent l'un de leurs principaux ballons d'oxygène pour payer

leur personnel, assurer des services à la population, financer des travaux...

**>L'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP)** frappe les revenus de votre travail. Il nous concerne donc tous.

Les communes en perçoivent

une partie, et décident du pourcentage dont elles ont besoin. C'est lui qui prime, dans notre tableau.

**>Les centimes additionnels au précompte immobilier** touchent les propriétaires de logements. Les locataires ne sont

donc pas concernés. Ici aussi, les communes reçoivent une partie du précompte immobilier que vous payez. Elles en fixent également la proportion.

Selon leur situation financière, les entités peuvent donc les re-

voir à la hausse ou à la baisse. Augmenter faiblement une taxe peut permettre de sauver des emplois: ce qui n'est pas négligeable. Et toutes nos communes essaient tant bien que mal de conserver leur personnel. «

MICHÈLE COMMINETTE

## LE HIT DES TAXES EN 2010

	COMMUNES	2010		2009		2008		2001	
		IPP	CAPI	IPP	CAPI	IPP	CAPI	IPP	CAPI
1	BLEGNY	6,5	2.600	6,5	2.500	6,5	2.500	6,5	2.500
2	JUPRELLE	7	2.100	7	2.100	7	2.100	7	2.100
3	DALHEM	7,5	2.600	7,5	2.600	7,5	2.600	7,5	1.900
4	BEYNE-HEUSAY	8	2.500	8	2.500	8	2.500	8	2.500
4	GRACE-HOLLOGNE	8	2.500	8	2.500	8	2.500	8	2.500
4	SAINT-NICOLAS	8	2.500	8	2.500	8	2.500	7	2.200
5	BASSENGE	8	2.600	8	2.600	8	2.600	8	2.600
5	OUPEYE	8	2.600	8	2.600	8	2.600	8	2.600
5	VISE	8	2.600	8	2.600	8	2.600	8	2.600
6	FLEMALLE	8	2.700	8	2.700	8	2.700	8	2.700
7	LIEGE	8	2.870	8	2.870	8	2.880	8,3	2.890
8	CHAUDFONTAINE	8,2	2.550	8,3	2.550	7,5	2.400	6	2.400
9	AWANS	8,5	2.550	8,5	2.550	8,5	2.550	7	2.300
10	ESNEUX	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	8	2.200
10	SOUMAGNE	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	8	2.500
10	SPRIMONT	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	8	2.000
10	ANS	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	7	2.000
10	FLERON	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	8	2.600
10	COMBLAIN	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	7,5	2.500
10	HERSTAL	8,5	2.600	8,5	2.600	8,5	2.600	8	2.600
11	SERAING	8,5	2.700	8,5	2.700	8,5	2.700	8	2.700
12	NEUPRE	8,5	2.800	8,5	2.800	8,5	2.600	8	2.600
13	AYWAILLE	8,7	2.575	8,4	2.500	8,4	2.500	7,5	2.200
14	TROOZ	8,8	2.600	8,8	2.600	8	2.600	8	2.600



## Les communes respirent de plus en plus mal

Plus la situation financière est difficile, plus les communes ont besoin de rentrées. Or, la crise est là pour elles aussi. Si elles peuvent se serrer la ceinture pour limiter les frais de fonctionnement par exemple, elles doivent aussi financer leur zone de police, le service d'incendie, pourvoir leur CPAS de moyens suffisants, payer leur personnel, les révisions barémiques, les pensions de leurs mandataires... Et là, difficile de faire des économies. Côté rentrées, c'est pas la joie! Le Fonds des communes a été revu et leur est généralement salutaire. Mais les dividendes des intercommunales d'énergie ne rapportent plus autant depuis la libéralisation des marchés; les dividendes Dexia sont inexistantes

depuis la crise bancaire; les entreprises ne rapportent plus rien depuis le plan Marshall, les compensations de la Région wallonne ne compensent pas toutes les pertes... Et puis, il faut continuer à entretenir les voiries, les bâtiments, il faut investir dans de nouveaux projets... Pas facile de dégager des moyens financiers pour tout ça. Mais manifestement, nos communes ne vont pas automatiquement puiser leur manque à gagner dans nos poches. Le classement 2010 ne subit guère de gros changements par rapport à l'année 2009. Blegny augmente son précompte immobilier, Chaudfontaine diminue son IPP et Aywaille augmente les deux taxes. Voyons plus en détail... ■ M.C.

## ANALYSE

# Aywaille s'écrase en bas du classement

**>Blegny** est toujours première dans le classement des communes les moins taxées. Le vrai paradis fiscal de 2010, c'est elle! Pourtant, pour 2010, elle a augmenté de 100 centimes son impôt foncier qui passe de 2.500 à 2.600.

Mais c'est son IPP à 6,5 % qui la sauve: ce taux est le moins élevé des 24 communes de la région liégeoise!

**>Aywaille** fait une chute spectaculaire. L'an dernier, elle se classait honorablement dans le milieu du tableau. Cette année, elle se retrouve en avant-dernière place!

Elle a augmenté son IPP de 3 points (de 8,4 à 8,7 %) et son impôt foncier de 75 centimes (de 2.500 à 2.575).

**>Chaudfontaine** est fière d'être la seule commune qui diminue

son IPP... mais elle avait augmenté ses taux l'an passé. C'est ce qui lui a fait perdre son statut de paradis fiscal en la rabattant en milieu de classement. Son IPP qui était à 7,5 % en 2008, était passé à 8,3 % en 2009. Pour 2010, elle le redescend à 8,2 %.

Son impôt foncier qui, en 2008, était encore à 2.400 centimes, est passé à 2.550 centimes en 2009 et il y reste pour 2010.

**>Bassenge, Oupeye et Visé** appliquent exactement les mêmes taux depuis quasi une dizaine d'années.

À l'époque, elles étaient parmi les premières à oser augmenter ces taxes et les critiques s'étaient déversées sur leurs épaules! Mais inchangées depuis longtemps, ces taxes font regagner du terrain aux trois

communes de la Basse-Meuse qui se classent en cinquième place.

**>Liège** aussi était amplement "ponctionnée".

En 2001, elle appliquait 8,3 % à l'IPP et 2.890 centimes au précompte immobilier.

Elle a voté son taux d'IPP pour 2010, il reste à 8 %, comme ces dernières années.

Elle a aussi entamé la diminution de son précompte immobilier depuis un moment. Il s'amoindrit de 10 centimes par an. En 2009, il était de 2.870 et l'on saura, lors du vote du budget communal, prévu les 25 et 26 janvier, si elle diminuera encore son impôt foncier.

Pour l'heure, nous l'avons conservé à 2.870; ce qui classe Liège en beau milieu de tableau.

**>Flémalle** dont les taux (8 % et

2.700 centimes) sont inchangés depuis belle lurette est aussi en milieu de course.

**>Awans** aussi est dans le ventre mou du hit-parade avec un IPP à 8,5 % et un précompte immobilier à 2.550 centimes.

**>Esneux, Soumagne, Sprimont, Ans, Fléron, Comblain et Herstal** font tir groupé en dixième place avec 8,5 % à l'IPP et 2.600 centimes au précompte immobilier.

**>Seraing** reste en position peu enviable: comme à son habitude. Elle est en onzième place.

**>Neupré** qui a augmenté son précompte immobilier de 200 centimes en 2009 est en douzième place.

Et **>Trooz** qui a porté son IPP de 8 à 8,8 % en 2009 est lanterne rouge. «

MICHÈLE COMMINETTE